

CAS CLINIQUE

Prenez 5 minutes pour lire le cas ci-dessous qui illustre bien les disparités de prise en charge en fonction des différentes offres...

Pathologie : cardiopathie (insuffisance cardiaque compliquée) Pour la garantie rente invalidité

Taux d'invalidité déterminé par voie d'expertise médicale : 60%

FORMULE N/100

ASSUREUR 1 :

Rente invalidité professionnelle permanente totale et/ou partielle :

Montant de la rente annuelle choisie : 62 314.14€

Montant de la rente partielle versée : $62\,314.14\text{€} \times 60\% = 37\,388.48\text{€}$

OU

FORMULE N/66 ou 27/3

ASSUREUR 2 :

Montant de la rente partielle versée : $62.314.14\text{€} \times 60\%/66 = 56\,649.21\text{€}$

- Soit une différence de prestation, pour le cas présent, de 19 260.73€. Sur une période d'invalidité de 16 ans, considérant que l'assuré liquide ces droits à la retraite à 65 ans, la différence de prestation s'élève à **308 171.68€**.